

Le vote automatisé en Belgique : défiance ou confiance sociale ?

Pascal DELWIT, Erol KULAHCI, Jean-Benoit PILET

avec la collaboration de Jean Faniel, Benoit Hellings et Emilie Van Haute

Centre d'étude de la vie politique
de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

Introduction

La démocratie représentative suppose qu'il y ait... représentation. Que peut-on entendre par *représentation* ? D'un point de vue très général, que les instances de législation (le Parlement et le gouvernement) et d'exécution (le gouvernement) représentent les opinions des représentés.

Le principal mode d'expression des opinions dans les démocraties est l'acte électoral : les Parlements sont composés de représentants suivant les différentes sensibilités de l'opinion, indiquées par le vote. Le suffrage universel n'est ni une donnée historique, ni une donnée contemporaine évidente.

Il y a eu et il subsiste des exclus du suffrage et du suffrage universel¹. Plusieurs pays d'Europe ont connu pendant longtemps des régimes représentatifs et parlementaires qui n'étaient pas des démocraties. Les élus et les électeurs représentaient les élites (soit économiques, soit culturelles) et le suffrage n'était octroyé qu'à de petites portions de la population. Plusieurs restrictions existaient et existent au suffrage universel. Pendant de nombreuses années, les gouvernants ont ralenti ou tempéré l'accès au vote.

De nos jours, la problématique se pose en des termes neufs et presque inverses. La question est plutôt de savoir comment ramener les citoyens aux urnes et, de la sorte, pérenniser la légitimité du régime démocratique.

Depuis vingt ans, en effet, les taux de participation électorale ont décliné. Dans de nombreux pays européens, l'abstention a augmenté de manière linéaire de la fin des années septante à nos jours. Face à cette tendance et compte tenu de l'accroissement des choix électoraux pour des partis *a priori* non gouvernementaux, plusieurs analystes et responsables politiques s'interrogent sur les moyens d'endiguer ce processus.

Les réflexions relatives au *vote électronique* s'inscrivent, pour partie, dans ce contexte. Un certain nombre de scientifiques et de responsables politiques réfléchissent aux éléments de

¹ René Rémond, « Pour une histoire idéologique du suffrage universel : d'une utopie contestée au consensus relativisé » (1982), in R. Rémond, *La politique est-elle intelligible ?*, Bruxelles, Complexe, 1999, p. 211.

contrainte institutionnelle susceptibles d'améliorer l'état actuel des choses. Bien sûr, dans ce canevas, le vote automatisé, n'est qu'une donnée parmi d'autres. En la matière, Arend Lijphart a sans doute été le plus loin puisqu'il proposait en 1997 de (ré)instaurer le vote obligatoire dans les Etats démocratiques afin de répondre à l'affaissement de la participation électorale ².

La volonté de résorber l'abstentionnisme n'est pas le seul élément à l'origine des réflexions sur l'éventualité d'introduire ou d'étendre le vote électronique. La mobilisation de nouveaux moyens et de nouvelles technologies de communication à des fins électorales est aussi en jeu.

Le présent rapport aborde brièvement la problématique du vote automatisé sous l'angle de la réception de l'introduction du vote électronique par les citoyens belges qui l'expérimentent. Nous présentons ainsi les résultats d'une grande enquête « sortie des urnes » menée à l'occasion du scrutin fédéral du 18 mai 2003 sur l'avis des Belges concernant le vote électronique. Deux grandes problématiques ont été envisagées. Dans quelle mesure le vote automatisé tel qu'il se pratique en Belgique est-il considéré comme facile ou difficile d'utilisation ? Le vote électronique est-il accepté ou rejeté socialement par les électeurs qui le pratiquent ?

Les Belges et le vote automatisé

Le 18 mai 2003, une équipe de vingt-sept enquêteurs supervisée par sept chercheurs et professeurs de l'Université libre de Bruxelles s'est rendue dans treize bureaux de vote du pays. Le travail de terrain a été réalisé à Lens (Province du Hainaut), Liège centre, Seraing et au Sart Tilman (Province de Liège), à Asse (Province du Brabant flamand), Anvers centre et Borgerhout (Province d'Anvers), à Anderlecht, Jette, Bruxelles-ville et Saint Gilles (Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale). De plus, deux équipes d'enquêteurs se sont rendues à Waarschot (Province de Flandre orientale) et Verlaine (Province de Liège) où la technique dite du « ticketing » était à l'essai.

² Arend Lijphart, « Unequal Participation : Democracy's Unresolved Dilemma », *American Political Science Review*, March 1997, Vol. 91, n° 1, p. 11.

Le questionnaire soumis à la sortie des urnes le 18 mai 2003 comprenait trois parties. La première comptait une série de questions permettant de définir le profil sociodémographique des personnes interrogées.

Ces informations ont une double utilité. D'une part, elles permettent d'apprécier la valeur de l'échantillon en termes de représentativité. D'autre part, ces données permettent de mesurer si certains groupes socio-économiques ou si certaines catégories d'âges ont un rapport problématique au vote électronique.

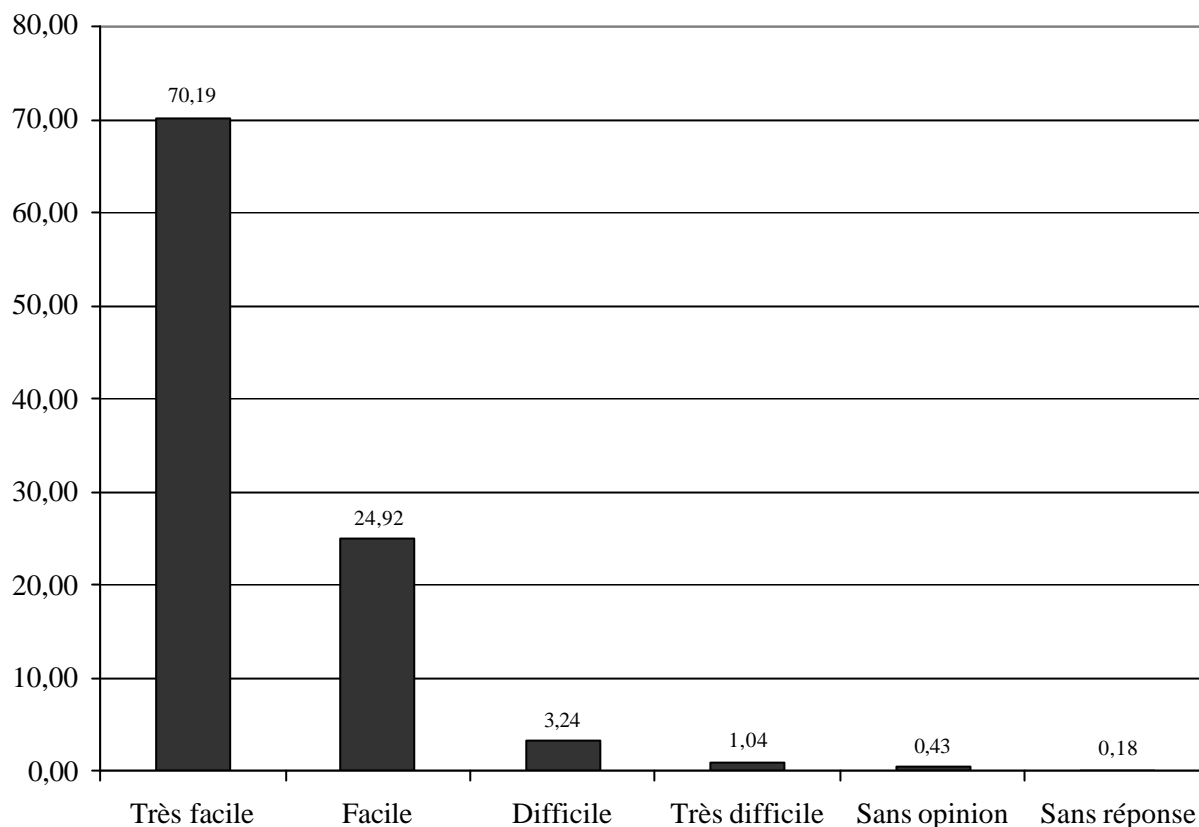
La deuxième partie du questionnaire apportait un second volet de données objectives sur le profil des sondés. Son objectif était de donner les ressources nécessaires pour évaluer si la familiarité informatique et les informations reçues au préalable sur cette nouvelle modalité de vote tendent à influencer le rapport des électeurs au vote sur ordinateur.

La facilité d'utilisation du vote électronique

Les personnes sondées étaient appelés à évaluer cette simplicité/difficulté d'usage en déclarant le vote électronique « très facile », « facile », « difficile » ou « très difficile » à utiliser. Au vu des chiffres, il semble évident que si des reproches sont formulés par les sondés à l'égard du vote électronique, ces remontrances n'ont pas trait à la facilité d'utilisation de cette modalité de vote.

En effet, un peu moins des trois quarts des répondants ont déclaré « très facile » de voter sur ordinateur. Les appréciations positives relatives à la manipulation du vote électronique atteignent même 95,11% si on y ajoute les 24,92% des sondés ayant déclarés « facile » de voter sur ordinateur. A l'exception d'une toute petite minorité de 3,28%, c'est donc une quasi-unanimité qui apportent un avis favorable quant à la facilité d'utilisation du vote électronique.

Facilité/difficulté dans l'acte de vote électronique



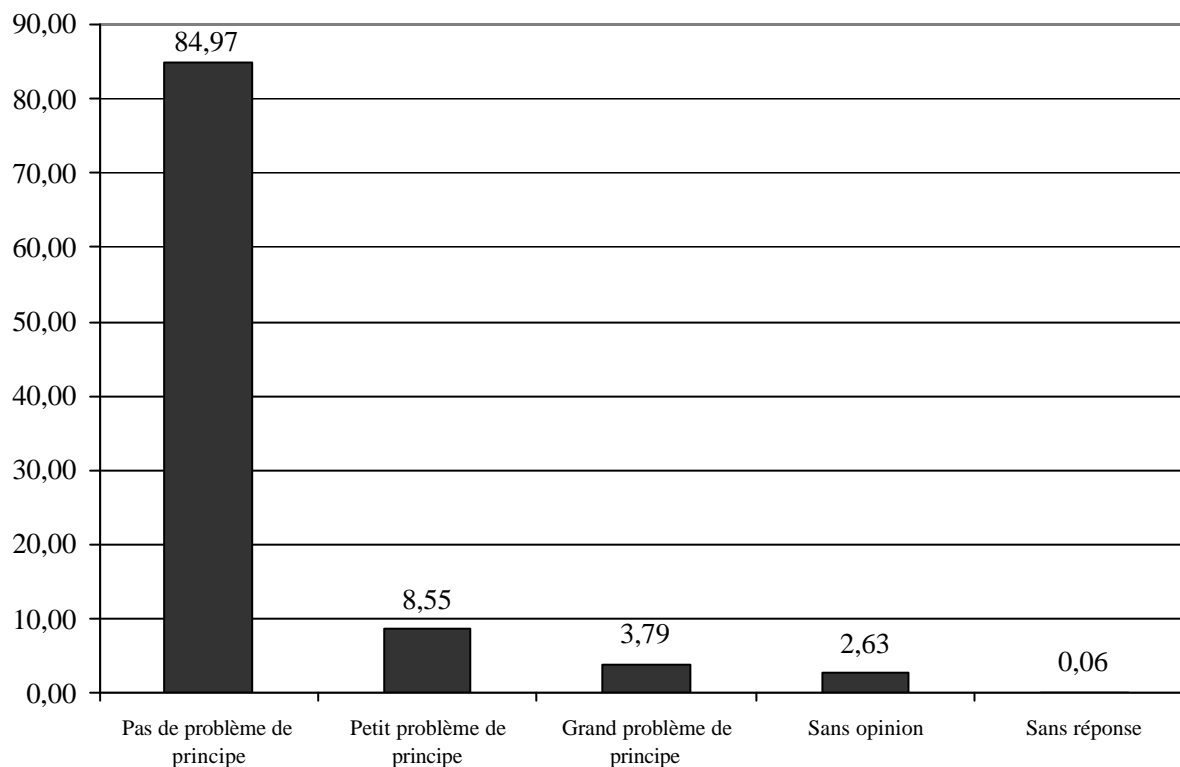
Si l'on croise la facilité d'utilisation avec le capital scolaire, on peut examiner dans quelle mesure le vote électronique serait plus accessible aux plus éduqués. Les données obtenues dans notre recherche peuvent confirmer dans une certaine mesure cette hypothèse. En effet, ce sont chez les répondants au capital scolaire le plus élevé (diplômés universitaires et études supérieures) que les pourcentages de personnes ayant déclaré le vote électronique « très facile » sont les plus élevés. Dans les deux cas, on est proche des 80% (78,16% pour les diplômés de l'université et 79,95% pour les diplômés du supérieur). A l'inverse, les personnes au capital scolaire le moins élevé présentent moins de réponses très favorables. Ils ne sont, par exemple, que 41,67% chez les personnes dont le dernier diplôme a été obtenu à l'issue de l'enseignement primaire.

Acceptation sociale du vote électronique

La deuxième variable testée est celle de l'acceptation sociale du vote électronique. En la matière, il s'agissait de mesurer au sein de notre échantillon si le vote électronique posait des problèmes au plan philosophique.

Afin de mesurer si les personnes interrogées avaient des griefs à formuler dans ce registre, une question *ad hoc* leur fut posée. Il était demandé de déclarer si le vote électronique posait chez eux «un grand problème de principe », «un petit problème de principe » ou «pas de problème de principe ».

La question de principe



Sur cette question de l'acceptation sociale du vote électronique, les chiffres sont explicites. Dans une très large majorité (84,97%), les répondants ont déclaré que la nouvelle modalité de vote ne leur posait aucun problème de principe. Les deux autres réponses ont à peine été citées par 12,34% des sondés.

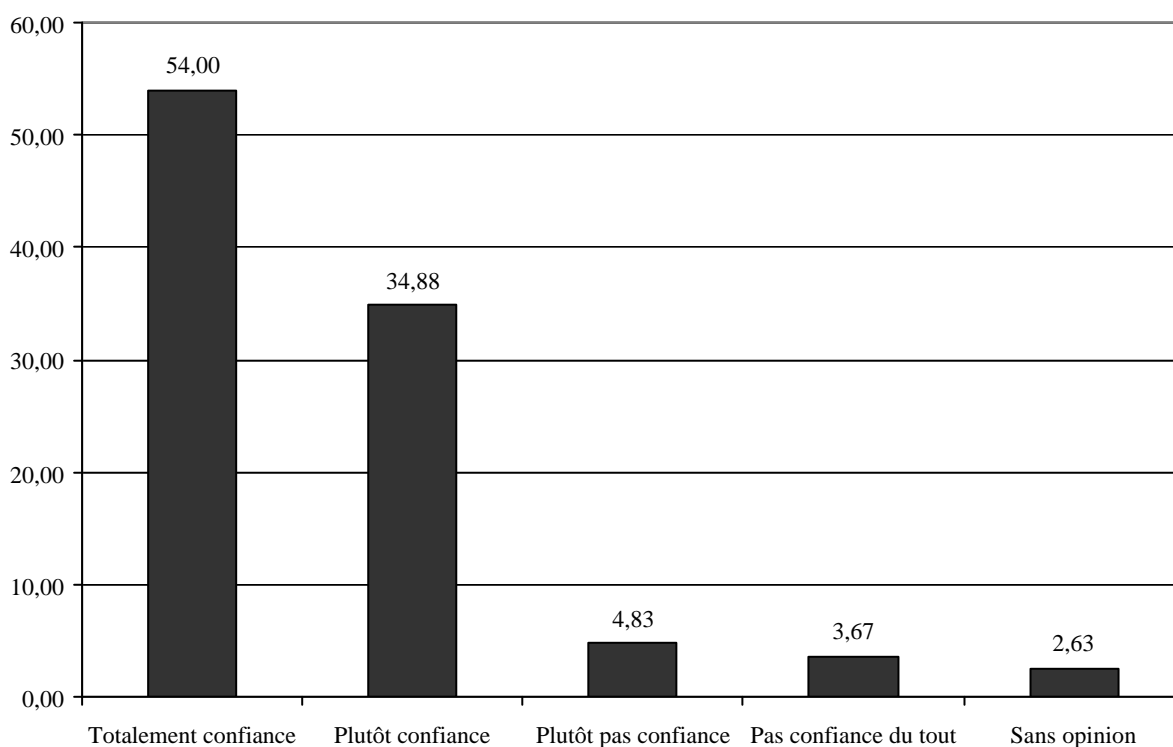
Il apparaît donc clairement que l'acceptation sociale du vote électronique n'est pas contestée au sein de notre échantillon établi le 18 mai 2003 à la sortie des urnes.

La question de la confiance/défiance dans le vote électronique

La troisième et dernière question est celle de la confiance des citoyens dans le vote automatisé. Cette dernière variable est cruciale pour asseoir la légitimité du vote sur ordinateur. Comme l'ont répété plusieurs auteurs, sans cette légitimité une éventuelle généralisation de cette procédure pourrait être problématique.

Sur l'ensemble de l'échantillon, le sentiment de confiance envers le vote automatisé est largement majoritaire. Les réponses favorables («totale confiance» et «plutôt confiance») sont citées dans 88,88% des cas. Les sondés ne sont que 8,5% à exprimer une défiance («plutôt pas confiance» et «pas confiance du tout») à l'égard du vote sur ordinateur.

Confiance/défiance dans le vote électronique



Si le sentiment de confiance semble largement dominer, il n'est pas pour autant sans réserve. En effet, les répondants déclarant une totale confiance sont majoritaires (54%), mais près d'un tiers de l'échantillon exprime une confiance nuancée (34,88%).

On est donc dans une configuration différente que pour la question de la facilité d'utilisation. Pour cette dernière variable, la part des réponses nuancées est bien plus faible.

Qu'en est-il des expériences pilotes de ticketing ? L'expérience menée dans les bureaux de Waarschot et de Verlaine accroît quelque peu la confiance mais elle modifie surtout son essence. En effet près de 70% des électeurs de ces bureaux affirment avoir totalement confiance dans le vote sur ordinateur pour 52% parmi les électeurs des autres bureaux. A *contrario*, le nombre de citoyens exprimant une forme de défiance est ramené à sa plus simple expression, 3%, pour 9% parmi les citoyens votant dans un autre bureau. Il semble donc bien y avoir une plus-value au ticketing en la matière.

Le vote électronique tend à être de plus en plus utilisé aux dépens du vote sur bulletin papier. A cet égard, une mise en perspective intéressante est de voir quel est le rapport des électeurs belges par rapport à l'ancienne modalité de vote.

Les chiffres précédents ont montré que le vote sur ordinateur suscite assez peu de réactions négatives en matière de facilité d'utilisation, d'acceptation sociale et de confiance. Néanmoins, il convient surtout de se demander si le rapport à la nouvelle modalité électorale est meilleur ou moins bon que le rapport des Belges au vote papier.

Dans ce but, le questionnaire soumis à la sortie des urnes comprenait une question sur la confiance dans le vote sur bulletin papier.

Les répondants témoignent majoritairement de leur confiance dans le vote papier. Ils sont 32,19% à déclarer avoir « totalement confiance » et 44,59% à affirmer avoir « plutôt confiance », soit 76,78% de réponses positives.

Les réponses négatives ont été exprimées par 17,26% des sondés (10,93% « plutôt pas confiance » et 6,29% « pas confiance du tout »). Enfin, il y a 5,93% de sans opinion. Parmi ces derniers, on retrouve sans doute des électeurs qui n'ont jamais voté sur bulletin papier.

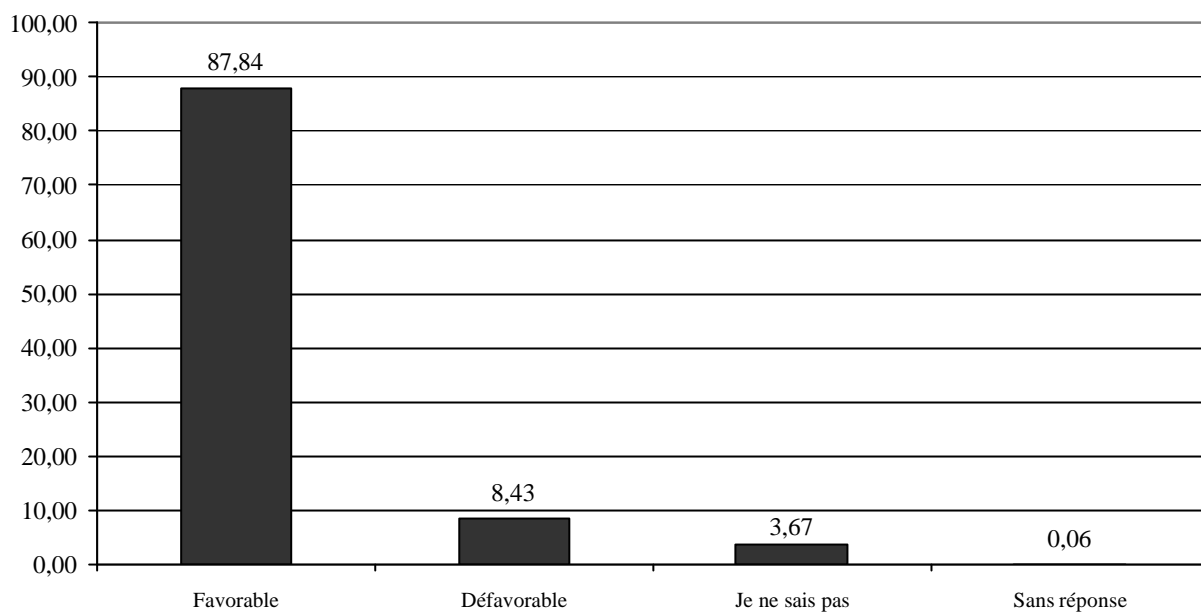
Tout comme pour le vote électronique, la confiance des interrogés est donc largement positive. Toutefois, elle s'exprime de manière plus nuancée que pour la nouvelle modalité de vote. Le vote papier récolte plus de «plutôt confiance» que de «totalement confiance». A l'inverse, ils étaient 54% à avoir «totalement confiance» dans le vote électronique pour 34,88% de «plutôt confiance». Cette comparaison doit toutefois être accomplie avec prudence puisqu'elle compare une situation réelle – le vote électronique effectué le 18 mai 2003 – avec une situation passée – le vote sur bulletin papier – ou virtuelle, notamment dans le chef des moins de 30 ans qui peuvent n'avoir jamais voté sur bulletin papier.

En résumé, les deux modalités de vote suscitent la confiance des répondants. Néanmoins, les marques de confiance sont plus modérées pour le vote papier.

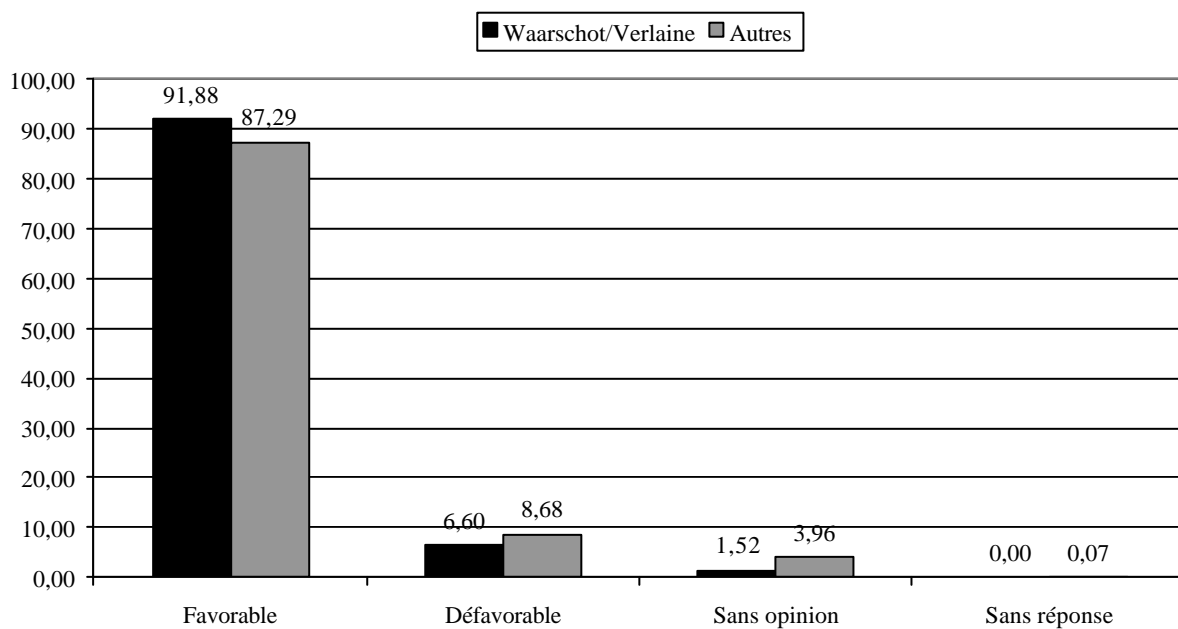
Le positionnement des répondants envers le vote électronique a été disséqué en fonction de trois variables : l'acceptation sociale, la facilité d'utilisation et la confiance. Une quatrième question plus englobante fut ajoutée au questionnaire. Elle demandait aux sondées de dire si au final elles étaient, ou non, favorables au vote sur ordinateur.

A cette question, une très large majorité (87,84%) a répondu par la positive. Moins de 10% ont posé un avis défavorable (8,43%). La part de non-réponses atteint 3,67%. Comme pour l'ensemble des questions, les avis sont positifs à l'égard du vote électronique. Pour autant, il convient de garder à l'esprit les nuances apportées par les variables sociodémographiques et de familiarité de l'électeur avec l'informatique.

Sentiment général par rapport au vote électronique



Si on distingue les électeurs des bureaux à ticketing des autres, on note une fois encore une élévation de l'acceptation. Près de 92% des citoyens de Verlaine et Waarschot proclament être favorables au vote sur ordinateur pour 87,3% aux électeurs des autres bureaux sondés. Et ils ne sont que 6,6% à avoir une opinion divergente pour 8,7% dans la deuxième catégorie.



Conclusion

Au même titre que les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Brésil, la Belgique a partiellement introduit le vote automatisé.

En 1991, les communes de Waarschot et Verlaine servirent de premier laboratoire en la matière. L'essai fut jugé suffisamment concluant pour étendre le procédé. Aux dernières élections du 18 mai 2003, environ 44% des électeurs ont utilisé la nouvelle modalité.

Dans ce contexte, le Centre d'étude de la vie politique de l'Université libre de Bruxelles s'est lancé dans une recherche de terrain de très vaste ampleur. Entre autres, une enquête « sortie des urnes » fut réalisée le 18 mai 2003. Elle a permis de récolter 1637 questionnaires sur l'ensemble du pays.

Dans ce rapport succinct, nous avons brièvement présenté les résultats de cette enquête. Au vu des chiffres, il semble évident que si des reproches sont formulés à l'égard du vote électronique, ces remontrances n'ont pas trait prioritairement à la facilité d'utilisation de cette modalité de vote. En effet, un peu moins des trois quarts des répondants estiment avoir voté sur ordinateur avec « très grande facilité ».

Au plan de l'acceptation sociale, les résultats de l'enquête sortie des urnes témoignent de l'absence de tout problème majeur. Dans une très large majorité (84,97%), les répondants affirment que la nouvelle modalité de vote ne leur pose aucun problème de principe. L'acceptation sociale du vote électronique apparaît peu et faiblement contestée au sein de notre échantillon établi le 18 mai 2003 à la sortie des urnes. On ne dénombre que 8,5% des Belges interrogés à ressentir un « petit problème de principe » face au vote automatisé et 3,5% qui, eux, émettent une objection majeure à cette modalité de vote.

La troisième variable dépendante évaluée fut celle de la confiance en la nouvelle modalité de vote parmi les électeurs belges. Les réponses favorables (« totalement confiance » et « plutôt confiance ») sont citées dans 88,88% des cas.

A l'examen du croisement de certaines données socio-démographiques avec les niveaux de confiance dans le vote électronique, certaines nuances peuvent être introduites. Ainsi, peut-on déceler des différences en fonction des niveaux de capital scolaire.

Le vote sur ordinateur suscite assez peu de réactions négatives en matière de facilité d'utilisation, d'acceptation sociale et de confiance. Cependant, certaines nuances existent en examinant les données en fonction de certains attributs : capital scolaire, âge ou encore familiarité avec l'informatique.

Par ailleurs, nous avons relevé que, dans les bureaux de Verlaine et Waarschot où était introduite l'expérience du ticketing, l'acceptation sociale et la confiance dans le vote sur ordinateur étaient supérieures à la moyenne.

Si elle supportable financièrement et en termes d'organisation, la mise en place du vote sur ordinateur accompagnée du ticketing apparaît avantageuse sous deux angles.

- Aux yeux des électeurs, elle semble augmenter la confiance dans l'expression électronique du vote.
- Pour les acteurs politiques et sociaux – partis, responsables politiques, candidats, associations de la société civile,... –, elle permet une vérification en cas de doutes sérieux ou de contestations.

Toutefois, il serait sans doute plus judicieux d'invertir le caractère officiel du bulletin de vote : le bulletin faisant foi serait le bulletin de vote automatisé. Le « bulletin papier » officierait uniquement en cas de demande de vérification. En effet, le « comptage papier » pour les bureaux de Verlaine et Waarschot, les 18 et 19 mai 2003, s'est révélé extrêmement problématique et a mobilisé des équipes de dépouilleurs une très grande partie de la nuit.